

N°2010/07 L'an Deux Mil Dix, et le douze juillet, à 20 h 45 le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Michel JACCOU, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. JACCOU Michel, M. MOUTON Benoît, Mme HYVOZ Isabelle, M. DOBBELS Michel, M. RIDOIN Jacques, M. BOST Jean-François, M. VILLEPONTOUX Michel, M. CANTY Georges, M. CLUZEAU Pierre, Mme AUPETIT Carole, M. DUSSUTOUR Bernard, Mme HETZEL Monique, M. VACHER Roland, M. BOUTHIER Christophe, M. JOUIN Didier

ETAIENT EXCUSES : M. LOPEZ Patrick (procuration à M. BOUTHIER Christophe), Mme LANGLADE Colette (procuration à M. CANTY Georges), M. FAURE Joël (procuration à M. VACHER Roland), M. LARRIEUX Patrice (procuration à Mme AUPETIT Carole), M. FAYE Bruno, M. COURNIL Bruno (procuration à M. VILLEPONTOUX Michel), Melle GAILHBAUD Anaïs, Mme MASSON Josiane (procuration à M. DOBBELS Michel).

Date de convocation : 6 juillet 2010

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 21

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Madame HETZEL Monique a été désignée en qualité de secrétaire.

1 - Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 8 juin 2010

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 8 juin 2010 est adopté à l'unanimité.

2 – Cinéma – Projection Numérique

L'équipement pour la projection numérique a été prévu au budget primitif 2010.

Le coût global de l'investissement, intégrant l'aménagement de la cabine, est estimé à 106 255 € HT.

Des subventions importantes, représentant environ 63% de l'investissement, peuvent être obtenues de la part du Conseil Régional d'Aquitaine et du CNC, leur montant est plafonné.

Plan de financement :

Montant total estimatif de l'investissement :	106 255 € HT
Conseil Régional (30% plafonné à 90 000 €) :	27 000 €
CNC Aide sélective (75% X (80 000 – 27 000)) :	39 750 €
Autofinancement (emprunt de la commune) :	39 505 €

Monsieur BOST présente le projet et en explique le plan de financement.

L'équipement numérique pourrait être installé à la fin de l'année. En Dordogne, la seule commune à être actuellement équipée en numérique 3D est LE BUISSON DE CADOUIN. En France, seulement 50

communes de moins de 5000 habitants, dont THIVIERS, bénéficieront d'un équipement numérique 3D à la fin de l'année.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le plan de financement présenté et d'autoriser le Maire à demander les subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'opération ainsi que le plan de financement exposé ci-dessus

CHARGE le Maire de demander les subventions auprès des organismes financeurs, notamment le Conseil Régional d'Aquitaine et le CNC.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

3 – Restructuration de la Bibliothèque Municipale – Validation de l'Avant Projet Détaillé

Suite à la réunion de présentation de l'avant projet détaillé, en présence des élus et de l'architecte, une majorité s'est dégagée pour que le dossier concernant la restructuration de la bibliothèque municipale soit remis à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'une des trois propositions suivantes :

Proposition n°1 : Intégration dans la façade d'une grande baie en angle droit de 36 m² pour un montant HT de travaux estimé à 370 920 €,

Proposition n°2 : Conservation des façades actuelles avec mise en oeuvre de châssis de toit pour un montant HT de travaux estimé à 341 843 €,

Proposition n°3 : Intégration d'une baie avec angle coupé de 20 m² et cornier pour un montant HT de travaux estimé à 347 295 €.

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que cet investissement est aidé à hauteur de 75% (30% pour le Conseil Général et 45% pour l'Etat) et que le choix de la proposition entraînera celui du plan de financement correspondant.

Il les invite à s'exprimer sur ce projet et leur propose un vote à bulletin secret avec 2 tours si une majorité ne se dégage pas au 1^{er} tour.

Monsieur CANTY précise qu'il ne reviendra pas sur son choix et qu'il ne participera pas à un nouveau vote, d'autant que les chiffres présentés sont différents de ceux proposés lors du vote précédent. Il confirme que Mme LANGLADE a la même position.

Madame HETZEL souhaite revenir sur sa décision.

Madame HYVOZ considère que le précédent vote est intervenu trop tôt mais précise qu'il y avait nécessité de prise de décision rapide afin de pouvoir bénéficier des subventions de l'Etat et du Conseil Général dans le cadre de la programmation 2010. Il semble important pour elle de relier l'architecture et le fonctionnement.

Monsieur BOUTHIER ne souhaite pas revenir sur le vote mais estime que c'est un projet municipal important qui doit aussi contribuer à l'embellissement du quartier.

Monsieur BOST considère que l'enjeu de ce nouveau vote est plus pédagogique que financier.

Monsieur DUSSUTOUR précise que le projet architectural présenté ne lui plait pas.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

1er tour :

proposition 1 : 8 voix
proposition 2 : 6 voix
proposition 3 : 3 voix
abstentions : 2

La proposition n°3 est rejetée et il est procédé au 2ème tour

2ème tour :

proposition 1 : 11 voix
proposition 2 : 6 voix
abstentions : 2

La proposition n°1, pour un montant des travaux HT estimé à 370 920 €, est donc approuvée à la majorité.

Le Conseil Municipal valide ainsi le plan de financement sur la base du nouveau montant des travaux et autorise le Maire à déposer les demandes de subventions auprès de l'Etat et du Conseil Général.

4 – Tour de la Dordogne – Subvention exceptionnelle

La subvention exceptionnelle, d'un montant de 750,00 €, votée en 2009 n'a pas été versée à l'association, suite à une omission.

Une nouvelle délibération doit être prise afin de pouvoir verser cette subvention, au titre de 2009, sur l'exercice 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'un montant de 750,00 € à l'association du Tour de la Dordogne.

5 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable relatif à l'exercice 2009

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public il est affiché en mairie et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur CANTY demande si l'arrêt du pompage de la source de Monteluze est programmé. Il lui est répondu que cette ressource sera effectivement abandonnée mais que la date n'est pas encore arrêtée.

Monsieur CANTY souligne l'importance de la variation de la facture type (13,5%) pour un abonné consommant 120 m3 d'eau – hors redevance de pollution domestique.

A sa demande sur la fréquence et le lieu des prélèvements pour analyse de l'eau il lui est répondu que plusieurs prélèvements sont effectués dans l'année et en divers endroits, des précisions pourront être demandées à la SOGEDO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de THIVIERS relatif à l'exercice 2009. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

6 - Tableau des Emplois N°15 – Effet au 1er juillet 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de modifier le tableau des emplois du personnel, conformément au tableau suivant :

MAIRIE DE THIVIERS - TABLEAU DES EMPLOIS N° 15					
CADRE D'EMPLOIS	GRADES	Postes OUVERTS	Postes POURVUS		
Emploi Administratif de Direction (Emploi Fonctionnel)	Directeur Général des Services	1	1		
Attaché	Attaché	1	1		
Rédacteur	Rédacteur Chef	1	1		
Adjoint Administratif	Adjoint administratif principal 1ère Classe	2	2		
	Adjoint administratif de 1ère classe	1	1		
	Adjoint administratif de 2ème classe	2	1		
Technicien	Technicien supérieur chef	1	1		
Agent de Maîtrise	Agent de maîtrise principal	5	5	1 poste pourvu Effet 01/07/2010	CAILLAUD Philippe
	Agent de maîtrise	2	2	1 poste pourvu Effet 01/08/2010	LAMBERT Serge
Adjoint Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	2	1	1 poste libéré Effet 31/07/2010	LAMBERT Serge
	Adjoint technique principal de 2ème classe 32 h 30	1	1		
	Adjoint technique de 2ème classe (35h)	22	17		
	Adjoint technique de 2ème classe (31h30)	3	3		
	Adjoint technique de 2ème classe 18 h	1	1		
A.T.S.E.M	Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles 31 h 30	4	4		
Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant Qualifié de conservation de 1ère classe 34 h	1	1		
Adjoint du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine de 2ème classe 16 h 30	1	1		
Agent de police municipale	Chef de Police Municipale	1	1		
Animateur	Animateur Chef	1	1		
Adjoint d'animation	Adjoint territorial d'animation de 2ème classe	4	3		
	Adjoint territorial d'animation de 2ème classe 28 h	1	1		
	Sous-total	57	49		
AGENTS SAISONNIERS	Maître Nageur	1	1		
	Adjoint technique de 1ère classe	1	1		
	Adjoint technique de 2ème classe	10	10		
	Sous-total	12	12		
	TOTAL GENERAL	69	61		

6 – Questions diverses

Monsieur BOST informe ses collègues qu'une étude a été réalisée par l'Agence Technique Départementale (ATD) dans le cadre de l'aménagement et la réhabilitation des halls d'accueil des cinémas du réseau CINE PASSION. Pour Thiviers, ce projet est au stade de la réflexion d'autant que la commune n'est pas propriétaire des murs. Cependant le propriétaire donnerait certainement son autorisation pour des travaux éventuels.

Monsieur le Maire fait circuler et commente les plans concernant l'étude de la restructuration de la piscine municipale réalisée par le cabinet LARBRE Ingénierie. Il est rappelé que la piscine a 44 ans. Bien que les travaux ne semblent pas excessifs par rapport aux besoins, ils sont estimés à 2.155.000 € HT (soit une opération globale d'environ 2, 5 millions d'euros). Pour deux mois d'ouverture au public par an et compte tenu du niveau de fréquentation, l'assemblée est d'avis que ce projet est disproportionné par rapport aux capacités financières de la commune.

Monsieur le Maire informe ses collègues de l'exposition des photos de nos amis d'Östringen dont le vernissage se déroulera le 31 juillet.

Monsieur le Maire fait part de sa désapprobation concernant la vente par monsieur REP de l'immeuble cédé par la commune en 2004 pour permettre l'agrandissement du cabinet de radiologie qui ne s'est jamais réalisé.

Monsieur CANTY demande si la reprise par la commune de la navette gérée par l'association Client Fidèle est envisagée.

Il lui est répondu que des engagements avaient été pris en ce sens lors de la mise en place de cette navette si l'expérience s'avérait concluante.

Cette navette répond à un besoin exprimé par la population, surtout les personnes âgées. Elle pourrait aussi être très utile dans le cadre du déplacement de la maison de retraite aux Limagnes et cette opportunité avait été soulignée lors du montage du projet du nouvel EHPAD.

Cependant, dans le cas de reprise par la municipalité, la formule devrait être différente avec la mise en place d'horaires, de trajets et d'arrêts fixes avec une signalétique spécifique. La commune ne financerait pas de trajets hors de son territoire et une participation financière des usagers serait demandée.

Il est proposé la création d'une commission spécifique dont les membres proposés sont les suivants : Monsieur CANTY, Monsieur RIDOIN, Monsieur COURNIL, Monsieur BOUTHIER, Monsieur VACHER, Monsieur DUSSUTOUR, Monsieur LOPEZ.

Monsieur VILLEPONTOUX annonce à ses collègues l'exposition sur le thème « 50 ans de la 5ème République à l'Assemblée Nationale », constituée d'une quarantaine de panneaux, qui sont présentés dans la salle du chapeau rouge jusqu'au 29 juillet. Cette exposition, mise à disposition par l'Assemblée Nationale pour les mois de juillet et d'août pourrait être installée à partir du 29 juillet à Nantheuil.

Monsieur DOBBELS distribue le compte-rendu de la dernière commission voirie et invite ses collègues à lui faire part de leurs éventuelles remarques.

Monsieur RIDOIN informe les membres du conseil municipal des travaux, réalisés à l'initiative du Conseil général pour le passage de la fibre optique, entre le 19 juillet et le 31 août sur la RN 21 à partir du rond-point Saint Roch. Ils nécessiteront la mise en place d'une circulation alternée avec feux tricolores. Il est regrettable que ces travaux n'aient pas pu être réalisés en concomitance avec les travaux des réseaux d'eau potable et d'assainissement qui vont être lancés par la commune à partir de septembre.

Monsieur VACHER souhaite que la signalisation du stade des Limagnes soit améliorée.

Madame HYVOZ précise que les hébergements touristiques de Cognac sur l'Isle, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays Thibérien, sont terminés et vont être loués pendant

7 semaines à l'équipe de tournage du film « Le père de ma fille » avec Gérard Jugnot et François Berléand, qui est tourné cet été.

Elle rappelle que ces hébergements sont loués 440 € la semaine en haute saison et 150 € le week-end.

Une visite pour les élus est organisée le 15 juillet à 11h.

Monsieur MOUTON :

Le permis de construire concernant la création du magasin « Gamm Vert » à « La croix Saint Jacques » est en cours d'instruction par les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

D'autre part, le projet de magasin à l'enseigne « M. Bricolage » est toujours d'actualité.

Monsieur le Maire informe ces collègues de son déplacement à Paris demain matin avec Monsieur LOPEZ dans le cadre de la réunion de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) pour défendre le dossier de création du magasin « Carrefour Market » contre lequel deux recours ont été déposés à la suite de l'avis positif émis par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.